

M 038/2021

## MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Favoriser le développement du commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy**

---

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

En 2020, dans un contexte de semi-confinement et avec la fermeture des frontières, nous avons toutes et tous pris conscience de l'importance des espaces verts, du voisinage et des commerces de proximité. Nous pensons que la pandémie n'a fait que poser une loupe sur les questionnements amorcés depuis quelques années sur la pollution liée à la mobilité incessante ou encore la perte de liens sociaux.

Si Lancy est une commune riche en espaces verts et espaces de loisirs, force est de constater que le commerce de proximité est, quant à lui, trop peu développé. 250 commerces sur toute la commune dont 57 garages et commerces liés aux voitures et cycles. Des commerces regroupés dans des centres commerciaux, notamment 32 à la Praille, auxquels les gens se rendent souvent en voiture. Et quasiment aucun commerce dans les nouveaux quartiers à l'instar de la Chapelle.

Pour rappel, l'engagement du canton de Genève pour une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 nécessite des changements de nos habitudes qualifiés par l'ONG Noé21 de « ruptures comportementales ». Il s'agit d'actions de sobriété qui visent à éviter des dépenses d'énergie qui n'apportent pas de valeur ajoutée réelle.

Le développement et la mise en valeur d'un tissu commercial local et durable agirait sur deux de ces priorités : augmenter massivement la part modale de la mobilité douce et basculer vers des régimes alimentaires moins carnés et à base de produits locaux.

Le développement du commerce de proximité permettrait de mettre en avant la production locale, les richesses artisanales lancéennes, de favoriser les filières courtes et de créer du lien entre les personnes, de dynamiser l'économie de la commune tout en limitant l'impact sur l'environnement. Ceci permettrait à la population de prendre conscience d'un mode de consommation plus respectueux de l'environnement et susciterait un sentiment d'appartenance à la Commune.

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. Développer le commerce de proximité et l'économie durable à Lancy
2. Favoriser la vitalité des quartiers et promouvoir une répartition harmonieuse et équilibrée des commerces répondant aux besoins des habitant.e.s.
3. Garantir un minimum de surface d'activités lors de l'élaboration des PLQ, en fonction de la surface des logements construits.
4. Définir pour certaines zones de la Commune un plan d'utilisation du sol réglant l'affectation et la destination des rez-de-chaussée et arcades avec préavis contraignant de la Commune.
5. Établir un cahier des charges selon des critères de durabilité et de proximité pour l'attribution des baux commerciaux et arcades appartenant à la commune.
6. Encourager le développement des marchés favorisant la vente de produits en circuits courts, locaux, de saison, issus de l'agriculture raisonnée ou bio et de fabrication artisanale.
7. Continuer à promouvoir les commerces lancéens et sensibiliser les habitant.e.s aux avantages du commerce de proximité à travers des campagnes de communication ciblées et une carte qui permette de visualiser l'emplacement des commerces.

Les Vert.e.s de Lancy  
Le Parti Socialiste de Lancy

Lancy, le 12 mai 2021